

VALLÉE INCYBER

Règlement de labellisation · Édition 2027

Semaine du Forum INCYBER Europe

Forum INCYBER Europe	9, 10 et 11 mars 2027 · Lille Grand Palais
Vallée INCYBER	8 au 14 mars 2027
Date limite de candidature	14 février 2027, 17h00

1. PRÉSENTATION DU PROJET

Chaque année, la semaine du Forum INCYBER Europe génère dans la Métropole Européenne de Lille une intense activité parallèle : cocktails professionnels, rencontres de communautés, ateliers thématiques, soirées partenaires. Certaines de ces initiatives bénéficient pour l'heure d'une diffusion limitée et ne sont pas encore pleinement mises en avant auprès des visiteurs du Forum et du grand public.

La Vallée INCYBER naît de ce constat. Son objectif : fédérer sous un label officiel les événements satellites proposant des contenus, qu'ils soient destinés aux professionnels ou au grand public ; leur offrir une visibilité collective auprès de la communauté INCYBER (professionnels de la cybersécurité, décideurs publics et privés, chercheurs, partenaires internationaux) ; et faire de la semaine du Forum un véritable temps fort de la sécurité et de la confiance numériques, ancré dans la région Hauts-de-France.

La Vallée INCYBER constitue également une opportunité de connexion entre l'écosystème régional de la cybersécurité et les délégations étrangères présentes au Forum INCYBER Europe.

La Vallée INCYBER, c'est :

- Des événements labellisés, professionnels ou grand public, organisés par des tiers et référencés dans le programme officiel.
- Une visibilité auprès de la communauté INCYBER pour des initiatives qui existent déjà mais restent hors radar.
- Un pont entre l'écosystème cyber international du Forum et les acteurs de la région Hauts-de-France.
- Un levier pour étendre le rayonnement du Forum INCYBER au-delà des trois jours de conférence.



2. **CE QUE DONNE LE LABEL : DROITS ET AVANTAGES**

Tout événement labellisé Vallée INCYBER bénéficie des avantages suivants.

a. **Visibilité auprès de la communauté INCYBER**

La labellisation Vallée INCYBER donne accès à la communauté réunie autour du Forum : professionnels de la cybersécurité, RSSI, décideurs publics et privés, chercheurs, délégations étrangères. C'est avant tout cette visibilité qualifiée qui fait la valeur du label.

- Référencement dans l'agenda officiel de la Vallée INCYBER, accessible aux visiteurs du Forum.
- Publication de la fiche événement sur le site web du Forum INCYBER (europe.forum-incyber.com), avec lien vers le site de l'organisateur.
- Envoi, en amont du Forum, d'une newsletter dédiée aux événements labellisés, présentant le dispositif et renvoyant vers la liste des événements publiée sur le site internet. Cette communication sera complétée par une publication dédiée sur les réseaux sociaux du Forum, ainsi que, selon le calendrier éditorial, par le relais des publications des organisateurs lorsque le Forum y est identifié.
- Mise en relation facilitée avec les délégations étrangères présentes au Forum souhaitant participer à des événements satellites.

b. **Identité visuelle commune**

- Droit d'usage du logo officiel « Vallée INCYBER » sur tous les supports de communication de l'événement labellisé.
- Accès au kit de communication Vallée INCYBER (charte graphique, templates réseaux sociaux, visuels types).
- Utilisation autorisée de la mention : « Cet événement est organisé dans le cadre de la Vallée INCYBER ».

c. **Mise à disposition d'espace**

Les associations à but non lucratif peuvent soumettre une demande de mise à disposition d'espace à Lille Grand Palais pendant la durée du Forum. Les demandes sont examinées par INCYBER sous réserve de disponibilité.

Un catalogue de salles disponibles pendant toute la semaine et accessibles à l'ensemble des acteurs, associations et entreprises, est également disponible pour faciliter les réservations.

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être labellisé Vallée INCYBER, un événement doit respecter l'ensemble des critères suivants.

Critère	Description
Ancrage thématique	L'événement doit porter sur les enjeux de confiance et de sécurité numériques : cybersécurité, souveraineté numérique, protection des données, régulation, résilience des systèmes, cyberdéfense, identité numérique ou sujets connexes. Les événements purement festifs, à finalité purement commerciale ou sans lien avec la mission d'INCYBER ne sont pas éligibles.
Ancrage territorial	L'événement doit se dérouler sur le territoire de la région Hauts-de-France pendant la semaine de la Vallée INCYBER (du 8 au 14 mars 2027). Les événements en ligne ou hybrides peuvent être acceptés dès lors qu'ils ont un ancrage physique dans la région Hauts-de-France.
Format de fond	L'événement doit présenter un contenu substantiel : conférence, table ronde, atelier, rencontre professionnelle, démonstration technique, hackathon, formation. Les événements à vocation exclusivement festive, sans contenu programmatique, ne sont pas éligibles à titre principal ; ils peuvent en revanche s'adosser à un événement de fond labellisé.
Organisateur identifié	L'organisateur doit être une structure légalement constituée (entreprise, association, institution publique, établissement d'enseignement, think tank...). Les candidatures individuelles non portées par une structure ne sont pas recevables.
Neutralité éditoriale	L'événement ne peut pas avoir pour objet la promotion commerciale directe d'un produit ou service. La présentation de savoir-faire, retours d'expérience ou innovations dans un cadre pédagogique ou professionnel est en revanche encouragée.
Coordination des horaires	Les événements labellisés ne doivent pas entrer en concurrence directe avec certaines sessions du programme officiel du Forum INCYBER Europe. Le calendrier des plages horaires disponibles est communiqué aux candidats lors de l'instruction du dossier. INCYBER se réserve le droit de demander un ajustement horaire comme condition de labellisation.
Respect de la charte	L'organisateur s'engage à respecter la charte d'engagement de la Vallée INCYBER (voir section 5) et à utiliser la marque INCYBER conformément aux règles d'usage définies.

4. CALENDRIER DE L'APPEL À LABELLISATION

Étape	Date	Détail
Ouverture de l'appel	1er septembre 2026	Mise en ligne du formulaire de candidature sur incyber.org. Diffusion auprès des partenaires et du réseau INCYBER.
Date limite de dépôt	Dimanche 14 février 2027, 17h00	Tout dossier incomplet ou déposé après cette date ne sera pas instruit.
Instruction des dossiers	Fin février 2027	Examen par le comité de labellisation INCYBER. Échanges possibles avec les candidats pour préciser ou compléter le dossier.
Notification	Vendredi 26 février 2027	Réponse individuelle adressée à chaque candidat (labellisation accordée, refusée ou conditionnelle).
Publication du programme	Lundi 1er mars 2027	Mise en ligne du programme officiel définitif de la Vallée INCYBER sur incyber.org.
Briefing organisateurs	Semaine du 1er mars 2027	Réunion de coordination organisée par INCYBER avec l'ensemble des organisateurs labellisés.
Vallée INCYBER	8 au 14 mars 2027	Déroulement des événements labellisés dans le cadre du Forum INCYBER Europe (9 au 11 mars 2027).
Bilan	Avril 2027	Retour d'expérience demandé aux organisateurs. Bilan transmis par INCYBER.

5. ENGAGEMENTS DES ORGANISATEURS LABELLISÉS : CHARTRE INCYBER

En acceptant la labellisation Vallée INCYBER, l'organisateur s'engage à respecter les dispositions suivantes.

a. Qualité et rigueur des contenus

- Garantir la fiabilité et la pertinence des informations diffusées lors de l'événement.
- S'appuyer sur des intervenants qualifiés, reconnus dans leur domaine.
- Proposer un contenu adapté au niveau et aux attentes du public visé.

b. Neutralité et éthique

- Présenter des contenus non partisans, exempts de tout prosélytisme politique, religieux ou idéologique.

- Respecter les règles légales et éthiques applicables (RGPD, propriété intellectuelle, droit à l'image).
- Ne pas utiliser le label Vallée INCYBER à des fins publicitaires ou promotionnelles directes.

c. **Utilisation de la marque INCYBER**

- Faire figurer le logo officiel Vallée INCYBER sur tous les supports de communication de l'événement.
- Utiliser exclusivement les formulations autorisées pour mentionner la Vallée INCYBER et le Forum INCYBER Europe.
- Ne pas modifier ni déformer le logo ou les éléments d'identité visuelle transmis par le Forum INCYBER.

✓ Formulation recommandée « Cet événement est organisé dans le cadre de la Vallée INCYBER »	✗ Formulations interdites Toute mention laissant croire à une co-organisation, un partenariat financier ou une prise de position éditoriale d'INCYBER sur le contenu de l'événement labellisé.
--	---

d. **Communication**

- Mentionner la Vallée INCYBER dans la description de l'événement sur tous les canaux de communication.

e. **Obligations pratiques**

- Fournir des informations exactes et complètes au moment de la candidature (titre, format, lieu, horaires, intervenants, public visé) et signaler toute modification à l'équipe INCYBER.
- Confirmer la tenue de l'événement au plus tard 15 jours avant la date prévue, ou signaler toute annulation dans les meilleurs délais.
- Transmettre un retour d'expérience après l'événement (formulaire simplifié transmis par le Forum INCYBER : nombre de participants, format retenu, enseignements).

6. **PROCÉDURE DE CANDIDATURE**

a. **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- Nom et description de l'événement (300 mots maximum).
- Format (conférence, atelier, rencontre professionnelle, cocktail thématique, hackathon, autre).
- Thématique(s) principale(s) rattachée(s) aux enjeux de confiance et de sécurité numériques.
- Public visé (professionnels de la cybersécurité, RSSI, décideurs publics, grand public, chercheurs, étudiants...).
- Lieu précis (adresse, capacité d'accueil).

- Date et horaires envisagés.
- Intervenants principaux (si connus à la date de candidature).
- Coordonnées du responsable organisateur (nom, fonction, structure, e-mail, téléphone).
- Acceptation de la charte d'engagement Vallée INCYBER (case à cocher).

b. Instruction et décision

Les dossiers sont examinés par un comité de labellisation constitué par le Forum INCYBER. Ce comité évalue chaque candidature au regard des critères définis à la section 3. Il peut :

- accorder le label sans condition ;
- accorder le label sous réserve de modifications (reformulation, ajustement horaire, compléments de dossier) ;
- refuser le label.

INCYBER se réserve le droit de retirer le label à tout moment en cas de non-respect de la présente charte ou de modification substantielle de l'événement non signalée.

c. Gratuité

Le label Vallée INCYBER est accordé à titre gratuit. Il ne constitue pas un partenariat commercial et n'implique aucune contribution financière de la part de l'organisateur.

VOUS ORGANISEZ UN ÉVÉNEMENT PENDANT LA SEMAINE DU FORUM ?

Rejoignez la Vallée INCYBER

DÉPOSER MA CANDIDATURE →

Candidatures ouvertes jusqu'au 14 février 2027, 17h00 · Label gratuit

7. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Le présent règlement peut être modifié par le Forum INCYBER avant l'ouverture officielle de l'appel à labellisation. La version en vigueur est celle publiée sur incyber.org à la date de dépôt de la candidature.
- La participation à la Vallée INCYBER ne confère aucun droit de priorité pour les éditions suivantes. Un nouvel appel à labellisation est ouvert chaque année.
- Les organisateurs labellisés restent seuls responsables de l'organisation, de la sécurité et du financement de leur événement. Le Forum INCYBER ne peut être tenu responsable d'incidents survenus lors des événements labellisés.
- Le présent règlement est régi par le droit français. Tout litige relatif à son application sera soumis aux tribunaux compétents.